



163276 - La différence entre pleurer et crier à la suite du décès d'une personne

question

Pouvez vous nous expliquer la différence entre les pleurs et les cris suscités par la mort d'une personne? Fait il partie des cris exprimant la tristesse le fait de verser des larmes? C'est une source de perplexité et j'ai besoin qu'on me l'explique car les cris sont source de péchés. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Les pleurs sont bien connus car ils s'accompagnent de larmes. Quant aux cris, les ulémas les définissent comme étant une expression verbales émise par une crieuse ou crieur. Les paroles exprimés consistent à louer le mort à énumérer ses bonnes qualités avec une intonation caractéristique bien connue chez les femmes qui s'y livrent. Il peut s'agir de crier à tue tête ou d'autres gestes pareils connus chez les crieuses. Certains jurisconsultes pensent que cela doit s'accompagner de pleurs. D'autres ne formulent pas cette condition et limitent les cris (interdits) aux actes susmentionnés perpétrés par les crieuses.

Selon un hadith, Abdoullah ibn Omar (P.A.a) dit: «Saad ibn Oubada tomba malade et le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) se rendit à son chevet en compagnie d'Abdourrahman ibn Awf, de Saad ibn Abi Waqqas et d'Abdoullah ibn Massoud (P.A.a). Arrivé sur place , il le trouve entouré des siens. Il dit: a-t-il rendu l'âme? Non, répondirent ils. Il se mit alors à pleurer. Les gens l'ayant vu pleurer se mirent à pleurer à leur tour. Il dit alors: **n'entendez vous pas? Certes Allah ne punira personne pour avoir versé des larmes ou éprouvé de la tristesse. Mais il pourra punir ou pardonner à cause de celle-ci (il fit un geste pour désigner sa langue)** (rapporté par al-Boukhari, 1304 et par



Mouslim,924).

Ussama ibn Zayd dit: **Nous étions chez le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui quand l'une de ses filles envoya quelqu'un pour le convoquer et l'informer qu'un de ses enfants ou fils était en train de mourir. Il dit à l'envoyé: retourne auprès d'elle et dis lui: à Allah appartient ce qu'il prend comme Il lui appartient ce qu'il donne. Auprès de Lui toute chose a un terme. Dis lui de rester patiente et de chercher l'agrément d'Allah. L'envoyé retourna lui dire: Elle a juré que tu viendras** Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) se leva et Saad ibn Ubadah et Mouadh ibn Djabal le suivirent et moi-même après eux. On lui remis l'enfant agonisant qui émettait un bruit sec..ses yeux débordèrent alors de larmes. Saad lui dit: qu'est-ce que c'est, ô Messenger d'Allah? Il dit: c'est une compassion qu'Allah place dans le cœur de ses fidèles serviteurs. En vérité , Allah n'accordera Sa miséricorde qu'à ceux de ses fidèles serviteurs qui éprouvent de la compassion envers les autres.» (rapporté par al-Boukhari, 1284 et par Mouslim,923.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: cela signifie que Saad croyait que toutes les formes de pleurs étaient interdites et le versement de larmes était interdit et il croyait encore que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) l'avaient oublié. Ce dernier lui apprit ensuite que le seul fait de pleurer et de verser des larmes n'était ni interdit ni réprouvé, mais c'est plutôt une marque de compassion, une bonne attitude. Ce qui est interdit est de crier et de louer le mort (exagérément) et d'accompagner cela de pleurs ou de s'en contenter.»

Allah le sait mieux.